

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 14 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAUT, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric BEGUIER, Nathalie TAPIN.

M. BEGUIER a donné procuration à M. GATEFAIT

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte rendu des 2 dernières séances ont été envoyés à chaque membre. Ils sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

- ✓ la parcelle cadastrée AO 279 située au lieudit « La Haute Rue ».
- ✓ les parcelles cadastrées AN 658 et 726 situées 14 rue des Allets
- ✓ la parcelle cadastrée AC 809 située au lieudit « la Buissonnière »
- ✓ la parcelle cadastrée AL 635 située au lieudit « les Coudreaux »
- ✓ Les parcelles cadastrées AC 147 et 148, situées Rue de la Roche Honneur
- ✓ La parcelle cadastrée AD 1194 située dans le nouveau lotissement « Les Pièces »
- ✓ Les parcelles cadastrées AD 987 et 988 situées 15 rue du Parc

- ✓ Les parcelles cadastrées 307 et 308 situées au lieudit « la Roche Honneur ».

2016-65 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4

D'une part, les travaux d'aménagement du cimetière ont été réalisés par les agents communaux en régie ainsi que les travaux de mise aux normes du stade municipal. Il convient donc de valoriser les fournitures achetées pour ces deux chantiers ainsi que les frais de personnel afin qu'ils paraissent à l'actif de la commune.

Pour cela, une opération comptable doit être passée pour constater le chiffrage des travaux (fournitures et frais de personnel) et pour le neutraliser avec une recette d'ordre du même montant.

D'autre part, il est nécessaire de remplacer l'ordinateur portable de la mairie. Le devis s'élève à 1 134 € ; Les crédits peuvent être pris sur les crédits prévus pour le bornage des terrains à vendre, largement excédentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité modifie le budget et approuve les écritures suivantes :

| | | | |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| <u>Dépenses de Fonctionnement :</u> | | <u>Recettes de Fonctionnement :</u> | |
| 023 : Virement en Investissement : | + 8 000 € | 722 : Travaux régie : | + 8 000 € |
| <u>Dépenses d'Investissement :</u> | | <u>Recettes d'Investissement :</u> | |
| 040-2116 : Cimetière | + 8 000 € | 021 (virement du fonct.) : | + 8 000 € |
| 2116 : Cimetière | - 5 000 € | | |
| 040-2151 : réseaux de voirie | - 5 000 € | | |
| 040-2113 : terrains aménagés | +10 000 € | | |
| 2315-ONA : Installations techniques | - 1 500 € | | |
| 2183-200 : Matériel informatique | + 1 500 € | | |

2016-66 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – Validation de l'enveloppe budgétaire

Monsieur le Maire demande au Conseil de poursuivre sa réflexion sur le site de l'ancienne école élémentaire aujourd'hui déconstruite, situé au cœur du bourg, et représentant un enjeu foncier non négligeable. L'objectif est maintenant d'affiner les orientations d'aménagement et les possibilités qu'offre le site notamment en termes de construction de logements.

Dans ce contexte, l'ADAC a été sollicitée pour accompagner les élus dans leur réflexion sur ces problématiques afin d'adapter au mieux le projet urbain de la commune. En complément, Touraine Logement a été contacté afin de définir un programme adapté au marché et aux besoins du bassin de vie local.

L'ADAC a remis une proposition architecturale pour la reconversion du site, définissant le périmètre comprenant un schéma de principe sur l'articulation générale de l'aménagement, le phasage et un chiffrage. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'enveloppe budgétaire proposée par l'ADAC avant de lancer l'appel à candidature pour le recrutement d'un architecte paysager.

Les chiffres sont les suivants :

| | |
|--|--------------|
| • Aménagement rue des écoles (zones 1 et 2) | 55 000 € HT |
| • Aménagement espace de stationnement (zone 3) | 120 000 € HT |
| • Aménagement mail planté (zone 4) | 105 000 € HT |
| • Aménagement espace de stationnement (zone 5) | 17 000 € HT |
| • Aménagement liaison paysagère (zone 6) | 70 000 € HT |
| • Aménagement parking salle des fêtes (zone 7) | 44 000 € HT |
| • Réfection de la rue du 8 mai 1945 (zone 8) | 300 000 € HT |
| TOTAL | 750 000 € HT |

Le Maire rappelle que concernant ce projet très important, il a bien été précisé depuis le début que l'ensemble des élus qui souhaitent participer à la réflexion pouvait assister aux réunions de travail et à la concertation avec l'ADAC et Touraine Logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'enveloppe de 750 000 € HT estimée pour l'aménagement du Centre bourg.

2016-67 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – Demande de subvention à l'Etat

M. le maire poursuit donc sur le projet d'aménagement du centre bourg et propose que cette opération soit réalisée sur trois années budgétaires, avec les plans de financements suivants :

| 2017 | Montant subventionnable HT | Taux % | Montant HT |
|---------------|-----------------------------------|---------------|-------------------|
| État | 250 000 € | 80 | 200 000 € |
| Fonds propres | | 20 | 50 000 € |
| TOTAL | | | 250 000 € |

Pour la première année, les aménagements concerneront la création d'un espace de stationnement dédié au corps enseignant, aux intervenants, aux parents d'élèves et aux personnels communaux, l'aménagement du parking de la salle des fêtes et l'aménagement de la rue des Ecoles.

| 2018 | Montant subventionnable HT | Taux % | Montant HT |
|---------------|-----------------------------------|---------------|-------------------|
| État | 250 000 € | 80 | 200 000 € |
| Fonds propres | | 20 | 50 000 € |
| TOTAL | | | 250 000 € |

En 2018, la 2^{ème} phase consistera en la construction d'environ 15 logements locatifs par Touraine Logement, en l'aménagement du mail planté avec la liaison paysagère, l'aménagement du 2^{ème} espace de stationnement entre les logements locatifs et le mail ainsi que la rénovation des réseaux de la rue du 8 mai 1945.

| 2019 | Montant subventionnable HT | Taux % | Montant HT |
|---------------|-----------------------------------|---------------|-------------------|
| État | 250 000 € | 80 | 200 000 € |
| Fonds propres | | 20 | 50 000 € |
| TOTAL | | | 250 000 € |

2019 sera la dernière phase de travaux et verra la reconfiguration de la rue du 8 mai 1945 (trottoirs, accessibilité, signalétique de sécurité et revêtement) ainsi que la mise en place de l'espace intergénérationnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve cette opération et son phasage sur trois années,
- approuve les plans de financement annuels, tels que définis ci-dessus,
- autorise M. le maire à poursuivre les démarches engagées pour en assurer la réalisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a également inscrit ce programme de travaux dans le cadre du Contrat Ruralité porté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire. Toutefois, il faudra respecter la limite réglementaire de cumul des co-financements qui ne doit pas dépasser 80 % du projet. Il propose donc au Conseil, s'il devait recevoir un financement complémentaire à cette occasion, d'utiliser celui-ci pour le financement des travaux d'aménagement et de comblement du terrain en cours d'acquisition, cadastré AD 1073, situé à l'entrée d'agglomération le long de la RD 749. Il pourra également être envisagé

- de déplacer la cantine scolaire dans la cour de l'école maternelle et en supprimant la partie en préfabriqué
- ou d'inclure dans le périmètre d'étude éventuellement l'aménagement du parking du Relais du Velor (Hôtel-Bar-Tabac qui draine beaucoup d'animation dans le bourg)
- ou de renouveler les structures de l'aire de jeux du square Charles Degrais,

sans dénaturer le thème de la demande de subvention, le tout étant inclus dans le cœur même du bourg.

Répondant à une question de Stéphanie ADAMSKI, Vincent NAULET ajoute qu'en cas d'obtentions partielles ou de non obtention de ces subventions, le projet avec son financement et son échéancier devraient être revus.

Dans le débat qui suit, le Maire précise qu'aucun engagement de dépense n'a encore été signé et qu'aucun engagement ne sera pris tant que les subventions ne seront pas notifiées, que les promesses de subvention de l'Etat pour 3 ans devraient être respectées même en cas de changement de gouvernement, que la réponse devrait intervenir dans les 3 mois et qu'en attendant la notification, il est possible d'avancer le dossier jusqu'au recrutement de l'architecte paysager, que Touraine Logement propose l'acquisition du terrain appartenant à la commune moyennant la somme de 150 000 €, ce qui financera largement les frais d'étude architecturale. Il est aussi précisé que l'appellation « espace intergénérationnel » correspond à un espace de rencontres sans construction.

En ce qui concerne le détail de la rénovation de la rue du 8 mai 1945, les concessionnaires ont tous été saisis du projet de travaux. Ils ont tous examiné l'état de leurs réseaux : seuls des frais d'éclairage public sont à prévoir à la charge de la commune (la rénovation du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement seront payés par la CC CVL, le revêtement par le Conseil Départemental).

2016-68 : VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL

Le Maire rappelle la vétusté des vestiaires du stade municipal et la nécessité de proposer aux membres du club utilisateur un nouvel équipement.

M. DELAGE a sollicité SOLIHA (ex PACT 37) pour accompagner les élus dans leur réflexion sur ce projet. SOLIHA propose la signature d'une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité comprenant l'analyse des besoins avec rencontre des élus, du personnel communal et les usagers, l'analyse des conditions techniques de mise en œuvre de l'opération (contrainte du foncier, du bâtiment existant, avant-programme de l'opération, schéma d'organisation, estimation du coût des travaux), l'analyse des conditions économiques et financières (plan de financement, budget prévisionnel d'exploitation, d'entretien et de maintenance sur la durée d'amortissement) et l'analyse de conditions administratives (positionnement de principe des partenaires, définition des modalités administratives de mise en œuvre).

Le coût s'élève à 2 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la nécessité de déconstruire les vestiaires actuels du stade municipal de football ainsi que la nécessité de reconstruire un nouvel équipement,
- approuve le fait de recourir à SOLIHA pour établir une étude de faisabilité sur ce projet,
- accepte de prendre en charge le coût de cette étude, soit 2 000 € HT,
- charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer la convention avec SOLIHA.

2016- 69 : DENOMINATION DES VOIES DANS LA ZAC DU SAUGET :

La Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire sollicite la commune pour dénommer les voies de la nouvelle aire de 8 hectares aménagée à l'Est de la ZAC du Sauget. Plusieurs propositions sont faites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit les dénominations suivantes :

- La zone nouvellement aménagée s'appellera : « Belliparc » en référence au nom des habitants de Beaumont-en-Véron : les Bellimontois.
- La rue principale située au Sud sera dénommée : Rue des frères Lumière,
- La rue la plus longue située au Nord de l'aire : Rue Blaise Pascal.

Elles seront répertoriées dans le tableau de classement unique des voies communales lorsqu'elles seront remises officiellement par l'aménageur à la commune.

Les membres sont invités à réfléchir sur la dénomination de trois autres rues transversales dans cette

zone pour la prochaine réunion.

Le Conseil décide de répertorier et de nommer également la rue qui dessert le cimetière jusqu'au nouveau lotissement « des Pièces ». Il s'agira de la Voie Communale n° 366 qui s'appellera désormais « Rue Eugénie Grandet » en référence à la personne qui inspira Honoré de Balzac pour son célèbre roman et qui est inhumée dans le cimetière communal.

2016- 70 : VENTE DE LA PARCELLE AD 1224

M. Christophe DUVNJAK et Mme Fabienne BOIREAU, domiciliés à INGRANDES DE TOURAINE, souhaitent acquérir la parcelle cadastrée AD 1224 appartenant à la commune, d'une contenance de 688 m², située au lieudit « les Pièces de Beaumont » pour y construire une maison d'habitation.

Le service des Domaines a estimé la totalité de l'emprise foncière de l'ancienne parcelle AD 1217 de laquelle la parcelle AD 1224 est issue à la suite d'une division, à 98 000 € pour une surface de 1 440 m², soit 68.05 € le m².

Le Maire rappelle au Conseil que cette parcelle est en vente depuis plus d'un an, que la tendance des prix du foncier est à la baisse. Il propose donc au Conseil d'accepter la vente de cette parcelle au prix de 40 000 €, soit 58.14 € du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'aliénation de la parcelle cadastrée AD 1224, d'une contenance de 688 m², au prix de 40 000 € à M. Christophe DUVNJAK et Mme Fabienne BOIREAU, domiciliés à Ingrandes de Touraine,
- Dit que Me Chevalier, Notaire à Chinon, établira l'acte,
- Charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2016- 71 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC CVL

Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire a modifié les statuts de la Communauté pour les mettre en conformité avec la loi NOTRe qui a modifié le contenu de certaines compétences d'une part, et d'autre part, pour préciser, après deux ans de fonctionnement, l'étendue de certaines compétences de la Communauté de Communes.

Les principales modifications concernent :

- le développement économique désormais entièrement transféré à la Communauté de Communes, et la promotion du tourisme ;
- l'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage (déjà compétence de la Communauté de Communes) qui devient une compétence obligatoire ;
- la création et la gestion de Maison de Services Au Public qui devient une compétence optionnelle.
- les interventions musicales en milieu scolaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire joints à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Lecture des remerciements de la famille de Mme ROPIQUET pour les obsèques de M. LUNOT
- ❖ Lecture des remerciements de sa famille pour les obsèques de Mme GALLE (doyenne de Beaumont en Véron)
- ❖ Le Congrès Départemental des Maires aura lieu le 1^{er} décembre prochain : inscription en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 21 h 15.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

| n° | Titre |
|-----------|--|
| 2016-65 | Décision modificative n° 4 |
| 2016-66 | Aménagement du Centre bourg : validation de l'enveloppe budgétaire |
| 2016-67 | Aménagement du Centre-bourg : demande de subvention à l'Etat |
| 2016-68 | Vestiaires du stade municipal de football |
| 2016-69 | Dénomination de voies nouvelles dans la ZAC du Sauget |
| 2016-70 | Vente de la parcelle AD 1224 |
| 2016-71 | Modification des statuts de la CC CVL |

Signature des membres présents

| Nom | Signature | Nom | Signature |
|------------------|------------------|---------------------|--|
| Bernard CHATEAU | | AMIRAULT Thierry | |
| Vincent NAULET | | Joëlle JASSELIN | |
| Martine MILLET | | Benoît GATEFAIT | |
| Jacques NOURRY | | Frédéric BEGUIER | Excusé A donné procuration à Benoît GATEFAIT |
| Emilie FLAMIN | | Magali ROPIQUET | |
| Rémy DELAGE | | Stéphanie ADAMSKI | |
| Valérie POYART | | Simon BERTON | |
| Gérard GRANGE | | Gaëtan THAREAU | |
| Dominique AUDOUX | | Gilles JUILLET | |
| Bénédicte BACHET | | Nathalie TAPIN | Excusée |
| Maryse TEILLET | | Virginie LESCOUEZEC | |
| | | | |

| | | | |
|--|--|------------------|--|
| | | Valérie PERDRIAU | |
|--|--|------------------|--|